## FICHE DE RENSEIGNEMENTS (à dupliquer en cas de colocation)

Le bailleur est en droit de réclamer au candidat locataire (et à la personne qui se porte caution, le cas échéant) un certain nombre de renseignements et de justificatifs relatifs à son état civil, à sa situation professionnelle et à sa situation financière. Cette fiche de renseignements est à remettre au bailleur, dûment complétée et accompagnée des justificatifs requis, avant la signature du contrat de location.

| Renseignements concernant :   |
|---|
| ÉTAT CIVIL  |
|   |
| Locataire (ou caution)  |
| Nom :   |
| Prénoms :   |
| Date et lieu de naissance : le//19à   |
| Nationalité :   |
| Situation familiale (célibataire, marié, partenaire de Pacs, concubin, divorcé, séparé, veuf) :   |
| ☐ Conjoint ☐ Partenaire de Pacs ☐ Concubin  |
| Nom:  |
| Prénoms:  |
|   |
| Date et lieu de naissance : le / 19 à   |
| Nationalité :   |
| Renseignements complémentaires  |
| Régime matrimonial (pour les couples mariés):   |
| Date et lieu de conclusion du Pacs (pour les partenaires de Pacs):                                |
| Nombre et âge des enfants vivants dans le logement :  |
| Autre(s) personne(s) vivant(s) dans le logement (autres que des colocataires):                    |
| CITUATION PROFESSIONNELLE   |
| SITUATION PROFESSIONNELLE   |
| Locataire (ou caution)  |
| ☐ En activité ☐ En recherche d'emploi ☐ Retraité  |
| Nature de l'emploi (CDI, CDD, Intérim, profession libérale, commerçant, travailleur indépendant): |
| Profession exercée :  |
| Employeur: Depuis le /  |
| Adresse:  |
| Téléphone:  |
| Conjoint ou partenaire de Pacs ou concubin  |
| ☐ En activité ☐ En recherche d'emploi ☐ Retraité  |
| Nature de l'emploi (CDI, CDD, Intérim, profession libérale, commerçant, travailleur indépendant): |
| Profession exercée :  |
| Employeur: Depuis le /  |
| Adresse:  |

Téléphone:....

| REVENUS DU FOYER   |   |
|--|---|
| Calaira pat appual   |   |
| Salaire net annuel:  |   |
| Salaire net annuel (Conjoint ou partenaire de Pacs ou concubin):  Allocations familiales:  |   |
| Autres revenus (revenus fonciers, revenus mobiliers, pension alimentaire):   |   |
|  | Rensegnements concerned   |
| Total des revenus annuels du foyer :   |   |
| Total des revenus annoers do royer.  |   |
| LISTE DES PIÈCES À FOURNIR   |   |
| all array on must  |   |
| ☐ Photocopie de la pièce d'identité (CNI, passeport, carte de séjour) (1)  |   |
| ☐ Photocopie du dernier avis d'imposition (1)  |   |
| Relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal   |   |
| ☐ Photocopie des 3 dernières quittances de loyer (1) (2)   |   |
| ☐ Photocopie de la dernière facture EDF (1)  | Situation familiale (cellbataire, made partending de Para, concuerts  |
| ☐ Photocopie du contrat de travail (1)   |   |
| ☐ Photocopie des 3 derniers bulletins de salaire (1)   |   |
| Photocopie des 2 derniers bilans (pour les travailleurs indépendants) (1)  |   |
| ☐ Attestation de règlement de la taxe d'habitation au titre de la précédente le  | ocation   |
| ☐ Attestation de versement des allocations familiales et de l'allocation logen   | nent (3)  |
|  |   |
| (1) Le bailleur peut demander à la comparer au document original.  |   |
| (2) Le bailleur peut demander les coordonnées de l'ancien bailleur pour savoir s'il y a eu d   | les incidents de loyer.   |
|  | les incidents de loyer.   |
| (2) Le bailleur peut demander les coordonnées de l'ancien bailleur pour savoir s'il y a eu d   | les incidents de loyer.   |
| (2) Le bailleur peut demander les coordonnées de l'ancien bailleur pour savoir s'il y a eu d   | figure à l'article 22-2 de la loi nº 89-462 du 6 juillet 1989. Sont visées tité ; carte d'assuré social ; copie de relevé de compte bancaire n d'absence de crédit en cours ; autorisation de prélèvement ar l'énoncé : « Par ces motifs » ; attestation du précédent bailleur aire peut présenter d'autres justificatifs ; attestation de l'employeur re ; contrat de mariage ; certificat de concubinage ; chèque de remise sur un compte bloqué de biens, d'effets, de valeurs ou d'une ce du dépôt de garantie ou de la souscription de la garantie autonome availleurs indépendants ; copie des informations contenues dans le   |
| (2) Le bailleur peut demander les coordonnées de l'ancien bailleur pour savoir s'il y a eu de (3) L'allocation logement peut être versée directement au bailleur sous conditions.  MISE EN GARDE  La liste des pièces que le bailleur ne peut pas demander à un candidat locataire en notamment : photographie d'identité, hormis celle de la pièce justificative d'identité ou postal ; attestation de bonne tenue de compte bancaire ou postal ; attestation automatique ; jugement de divorce, à l'exception du paragraphe commençant paindiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges, dès lors que le locataire dès lors qu'il peut être fourni le contrat de travail et les derniers bulletins de salair réservation de logement ; dossier médical personnel ; extrait de casier judiciaire ; somme d'argent correspondant à plus d'un mois de loyer en principal en l'absent prévue à l'article 2321 du code civil ; production de plus de deux bilans pour les tr  | figure à l'article 22-2 de la loi nº 89-462 du 6 juillet 1989. Sont visées tité ; carte d'assuré social ; copie de relevé de compte bancaire n d'absence de crédit en cours ; autorisation de prélèvement ar l'énoncé : « Par ces motifs » ; attestation du précédent bailleur aire peut présenter d'autres justificatifs ; attestation de l'employeur re ; contrat de mariage ; certificat de concubinage ; chèque de remise sur un compte bloqué de biens, d'effets, de valeurs ou d'une ce du dépôt de garantie ou de la souscription de la garantie autonome availleurs indépendants ; copie des informations contenues dans le   |
| (2) Le bailleur peut demander les coordonnées de l'ancien bailleur pour savoir s'il y a eu de (3) L'allocation logement peut être versée directement au bailleur sous conditions.  MISE EN GARDE  La liste des pièces que le bailleur ne peut pas demander à un candidat locataire en notamment : photographie d'identité, hormis celle de la pièce justificative d'identité ou postal ; attestation de bonne tenue de compte bancaire ou postal ; attestation automatique ; jugement de divorce, à l'exception du paragraphe commençant paindiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges, dès lors que le locataire dès lors qu'il peut être fourni le contrat de travail et les derniers bulletins de salair réservation de logement ; dossier médical personnel ; extrait de casier judiciaire ; somme d'argent correspondant à plus d'un mois de loyer en principal en l'absent prévue à l'article 2321 du code civil ; production de plus de deux bilans pour les tr  | figure à l'article 22-2 de la loi nº 89-462 du 6 juillet 1989. Sont visées tité ; carte d'assuré social ; copie de relevé de compte bancaire n d'absence de crédit en cours ; autorisation de prélèvement ar l'énoncé : « Par ces motifs » ; attestation du précédent bailleur aire peut présenter d'autres justificatifs ; attestation de l'employeur re ; contrat de mariage ; certificat de concubinage ; chèque de remise sur un compte bloqué de biens, d'effets, de valeurs ou d'une ce du dépôt de garantie ou de la souscription de la garantie autonome availleurs indépendants ; copie des informations contenues dans le le l'information de la non-inscription à ce fichier   |
| (2) Le bailleur peut demander les coordonnées de l'ancien bailleur pour savoir s'il y a eu de (3) L'allocation logement peut être versée directement au bailleur sous conditions.  MISE EN GARDE  La liste des pièces que le bailleur ne peut pas demander à un candidat locataire et notamment : photographie d'identité, hormis celle de la pièce justificative d'identité ou postal ; attestation de bonne tenue de compte bancaire ou postal ; attestation automatique ; jugement de divorce, à l'exception du paragraphe commençant paindiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges, dès lors que le locataire sont dès lors qu'il peut être fourni le contrat de travail et les derniers bulletins de salair réservation de logement ; dossier médical personnel ; extrait de casier judiciaire ; somme d'argent correspondant à plus d'un mois de loyer en principal en l'absenprévue à l'article 2321 du code civil ; production de plus de deux bilans pour les trafichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers ou de lichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers ou de la civil ; production de plus de deux bilans pour les trafichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers ou de la civil ; production de plus de deux bilans pour les trafichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers ou de la civil ; production de plus de deux bilans pour les trafichiers que la civil ; production de plus de deux bilans pour les trafichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers ou de la civil ; production de la civil | figure à l'article 22-2 de la loi nº 89-462 du 6 juillet 1989. Sont visées tité ; carte d'assuré social ; copie de relevé de compte bancaire n d'absence de crédit en cours ; autorisation de prélèvement ar l'énoncé : « Par ces motifs » ; attestation du précédent bailleur aire peut présenter d'autres justificatifs ; attestation de l'employeur re ; contrat de mariage ; certificat de concubinage ; chèque de remise sur un compte bloqué de biens, d'effets, de valeurs ou d'une ce du dépôt de garantie ou de la souscription de la garantie autonome availleurs indépendants ; copie des informations contenues dans le le l'information de la non-inscription à ce fichier   |
| (2) Le bailleur peut demander les coordonnées de l'ancien bailleur pour savoir s'il y a eu de (3) L'allocation logement peut être versée directement au bailleur sous conditions.  MISE EN GARDE  La liste des pièces que le bailleur ne peut pas demander à un candidat locataire et notamment : photographie d'identité, hormis celle de la pièce justificative d'identité ou postal ; attestation de bonne tenue de compte bancaire ou postal ; attestation automatique ; jugement de divorce, à l'exception du paragraphe commençant paindiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges, dès lors que le locataire sont dès lors qu'il peut être fourni le contrat de travail et les derniers bulletins de salair réservation de logement ; dossier médical personnel ; extrait de casier judiciaire ; somme d'argent correspondant à plus d'un mois de loyer en principal en l'absenprévue à l'article 2321 du code civil ; production de plus de deux bilans pour les trafichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers ou de lichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers ou de la civil ; production de plus de deux bilans pour les trafichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers ou de la civil ; production de plus de deux bilans pour les trafichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers ou de la civil ; production de plus de deux bilans pour les trafichiers que la civil ; production de plus de deux bilans pour les trafichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers ou de la civil ; production de la civil | figure à l'article 22-2 de la loi nº 89-462 du 6 juillet 1989. Sont visées tité ; carte d'assuré social ; copie de relevé de compte bancaire n d'absence de crédit en cours ; autorisation de prélèvement ar l'énoncé : « Par ces motifs » ; attestation du précédent bailleur aire peut présenter d'autres justificatifs ; attestation de l'employeur re ; contrat de mariage ; certificat de concubinage ; chèque de remise sur un compte bloqué de biens, d'effets, de valeurs ou d'une ce du dépôt de garantie ou de la souscription de la garantie autonome availleurs indépendants ; copie des informations contenues dans le le l'information de la non-inscription à ce fichier   |
| (2) Le bailleur peut demander les coordonnées de l'ancien bailleur pour savoir s'il y a eu d' (3) L'allocation logement peut être versée directement au bailleur sous conditions.  MISE EN GARDE  La liste des pièces que le bailleur ne peut pas demander à un candidat locataire en notamment : photographie d'identité, hormis celle de la pièce justificative d'identique ou postal ; attestation de bonne tenue de compte bancaire ou postal ; attestation automatique ; jugement de divorce, à l'exception du paragraphe commençant paindiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges, dès lors que le locataire sons qu'il peut être fourni le contrat de travail et les derniers bulletins de salair réservation de logement ; dossier médical personnel ; extrait de casier judiciaire ; somme d'argent correspondant à plus d'un mois de loyer en principal en l'absenprévue à l'article 2321 du code civil ; production de plus de deux bilans pour les trichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers ou de locataire (ou la caution)  | figure à l'article 22-2 de la loi nº 89-462 du 6 juillet 1989. Sont visées tité ; carte d'assuré social ; copie de relevé de compte bancaire n d'absence de crédit en cours ; autorisation de prélèvement ar l'énoncé : « Par ces motifs » ; attestation du précédent bailleur aire peut présenter d'autres justificatifs ; attestation de l'employeur re ; contrat de mariage ; certificat de concubinage ; chèque de remise sur un compte bloqué de biens, d'effets, de valeurs ou d'une ce du dépôt de garantie ou de la souscription de la garantie autonome availleurs indépendants ; copie des informations contenues dans le e l'information de la non-inscription à ce fichier  Le conjoint ou partenaire de Pacs ou concubin |
| (2) Le bailleur peut demander les coordonnées de l'ancien bailleur pour savoir s'il y a eu de (3) L'allocation logement peut être versée directement au bailleur sous conditions.  MISE EN GARDE  La liste des pièces que le bailleur ne peut pas demander à un candidat locataire en notamment : photographie d'identité, hormis celle de la pièce justificative d'idention ou postal ; attestation de bonne tenue de compte bancaire ou postal ; attestation automatique ; jugement de divorce, à l'exception du paragraphe commençant paindiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges, dès lors que le locataire sont qu'il peut être fourni le contrat de travail et les derniers bulletins de salair réservation de logement ; dossier médical personnel ; extrait de casier judiciaire ; somme d'argent correspondant à plus d'un mois de loyer en principal en l'absen prévue à l'article 2321 du code civil ; production de plus de deux bilans pour les trichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers ou de l'article casier judiciaire ; son l'article 2321 du code civil ; production de plus de deux bilans pour les trichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers ou de l'article 2321 du code civil ; production de plus de deux bilans pour les trichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers ou de l'article 2321 du code civil ; production de plus de deux bilans pour les trichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers ou de l'article 2321 du code civil ; production de plus de deux bilans pour les trichiers que de l'article 2321 du code civil ; production de plus de deux bilans pour les trichiers que de l'article 2321 du code civil ; production de plus de deux bilans pour les trichiers que de l'article 2321 du code civil ; production de plus de deux bilans pour les de l'article 2321 du code civil ; production de l'article 2321 du code civil ; production de l'article 2321 du code civil ; production de l'article 2321 du code  | figure à l'article 22-2 de la loi nº 89-462 du 6 juillet 1989. Sont visées tité ; carte d'assuré social ; copie de relevé de compte bancaire n d'absence de crédit en cours ; autorisation de prélèvement ar l'énoncé : « Par ces motifs » ; attestation du précédent bailleur aire peut présenter d'autres justificatifs ; attestation de l'employeur re ; contrat de mariage ; certificat de concubinage ; chèque de remise sur un compte bloqué de biens, d'effets, de valeurs ou d'une ce du dépôt de garantie ou de la souscription de la garantie autonome availleurs indépendants ; copie des informations contenues dans le e l'information de la non-inscription à ce fichier  Le conjoint ou partenaire de Pacs ou concubin |
| (2) Le bailleur peut demander les coordonnées de l'ancien bailleur pour savoir s'il y a eu d' (3) L'allocation logement peut être versée directement au bailleur sous conditions.  MISE EN GARDE  La liste des pièces que le bailleur ne peut pas demander à un candidat locataire in notamment : photographie d'identité, hormis celle de la pièce justificative d'identique ou postal ; attestation de bonne tenue de compte bancaire ou postal ; attestation automatique ; jugement de divorce, à l'exception du paragraphe commençant paindiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges, dès lors que le locataire sons qu'il peut être fourni le contrat de travail et les derniers bulletins de salair réservation de logement ; dossier médical personnel ; extrait de casier judiciaire ; somme d'argent correspondant à plus d'un mois de loyer en principal en l'absenprévue à l'article 2321 du code civil ; production de plus de deux bilans pour les trifichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers ou de locataire (ou la caution)  | figure à l'article 22-2 de la loi nº 89-462 du 6 juillet 1989. Sont visées tité ; carte d'assuré social ; copie de relevé de compte bancaire n d'absence de crédit en cours ; autorisation de prélèvement ar l'énoncé : « Par ces motifs » ; attestation du précédent bailleur aire peut présenter d'autres justificatifs ; attestation de l'employeur re ; contrat de mariage ; certificat de concubinage ; chèque de remise sur un compte bloqué de biens, d'effets, de valeurs ou d'une ce du dépôt de garantie ou de la souscription de la garantie autonome availleurs indépendants ; copie des informations contenues dans le e l'information de la non-inscription à ce fichier  Le conjoint ou partenaire de Pacs ou concubin |